



## ANNEXE N° 1

## Prévention

## Profil de l'animateur

Chaque aumônerie, groupe paroissial, mouvement éducatif est un lieu de vie et une communauté d'Église composée d'enfants, de jeunes, d'animateurs, de parents. Cette communauté d'Église est appelée à constituer une équipe d'animation. L'existence de ces différents groupes, mouvements repose essentiellement sur les animateurs appelés à témoigner et à accompagner les jeunes dans leur croissance humaine et spirituelle. L'animateur n'est pas seul, il chemine en équipe et certains reçoivent une mission particulière. Devenir animateur, c'est répondre à un appel, vouloir partager ce qu'on a reçu, donner son témoignage, annoncer la Parole de Dieu et faire connaître Jésus-Christ.

Vis-à-vis des mineurs, de leur famille, des organisateurs, de l'équipe pédagogique, de lui-même, tout animateur a une responsabilité éducative à assumer. Certaines règles sont imposées par la loi, d'autres relèvent du bon sens et de l'écoute des besoins, des enfants, des jeunes ou des personnes vulnérables. Toutes expriment le souci du bien-être des personnes qui lui sont confiées.

**Posture**, l'animateur est :

- Accompagnateur : Les jeunes ont besoin de l'adulte qui est là avec eux, pour les dynamiser, quelquefois les canaliser et aider chacun à prendre sa place.
- Chercheur : Il chemine avec eux. Par cette attitude de recherche, il les aidera à prendre conscience que durant toute la vie tout homme est en quête de sens.
- Témoin : L'animateur est un chrétien adulte dans sa foi, appelé à être vrai. Il ose dire à la fois ses joies et ses difficultés à croire en un Dieu Père, Fils et Esprit.

**Profil**, l'animateur :

- a une grande ouverture d'esprit, une grande capacité d'accueil et d'écoute des autres, notamment des enfants et des jeunes. Il a une bonne connaissance du monde des enfants et des jeunes.
- accepte de se remettre en cause, sans pour autant se sentir lui-même fondamentalement remis en question ; cela suppose un bon équilibre personnel et psychologique.
- connaît ses richesses, ses capacités, ses faiblesses.
- est garant des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de tous les mineurs ; il doit connaître la loi en matière d'accueil et d'encadrement de mineurs et la respecter.
- a la capacité et la volonté de travailler en équipe, participe aux réunions de travail, aux préparations de rencontres et de temps forts.
- accepte de se former.
- est en lien avec les autres acteurs de la communauté qui le missionne : familles, animateurs, responsable de l'aumônerie, du groupe paroissial ou du mouvement, prêtre...
- se ressource (journée de retraite, temps de prière...).
- prends du temps pour évaluer ce qui a été fait, vécu avec le groupe, avec les autres animateurs.
- propose des temps spirituels, accompagne vers un chemin sacramentel.